

TERMES DE REFERENCE
Mission n°20SANIN837
I. Informations générales

Intitulé de la mission	Dispositif d'Assistance Technique Planifiée – Mauritanie Activité 2.1.9 : Appuyer l'élaboration du Plan de mise en œuvre et des outils de gestion de la campagne Chimio prévention du paludisme saisonnier (CPS) de 2022			
Composante	RSS/Traverse			
Thématique(s)	Capacités de gestion			
Bénéficiaire(s)	Service de lutte contre le paludisme (SLP)			
Pays	Mauritanie			
Subventions FM concernées	Montant de la subvention	Période de la subvention	Note de performance	Date de la note de performance
Paludisme/SRPS	16 349 941 \$	06/2019-12/2021	B1	PUDR S2 2020
Nombre total estimé de jours d'expertise	20			
Date estimée de remise des livrables	31 octobre 2021			
Contact Expertise France	Personne référente		Coordonnées	
	Amélie CARDON		amelie.cardon@expertisefrance.fr	

II. Contexte et justification de la mission
A. Situation épidémiologique et sanitaire

VIH (2018)		Tuberculose (2018)		Paludisme (2018)	
Prévalence (parmi la population générale)	0.2	Incidence (nombre absolu)	4100	Incidence (nombre de cas de paludisme confirmé / 1000 habitants à risque par an)	7
1er 90 (PVVIH dépistés sur PVVIH attendus)	62 %	Mortalité liée à la tuberculose (nombre absolu, en moyenne)	800	Nombre de cas estimés	173 555
2ème 90 (PVVIH sous TTT sur PVVIH dépistés)	54 %	Couverture du traitement	59 %	Nombre de décès dus au paludisme	67
3ème 90 (PVVIH avec CV indétectable sur PVVIH sous TTT)	40%	Proportion de la tuberculose multi résistante parmi les nouveaux cas de TB	0.13%	Part de la population ayant accès à une moustiquaire imprégnée	1397

Informations complémentaires (contexte épidémiologique et sanitaire)

Plusieurs enjeux communs aux trois maladies peuvent être identifiés. Le manque de données fiables ne permet pas de réaliser des programmations efficaces pour lutter contre les maladies. On constate également des difficultés dans la prise en charge. Les facteurs soulignés sont notamment : la difficulté de gestion et de coordination des intrants, la faible couverture des soins, les difficultés d'accès aux services pour les populations clés, le manque de ressources humaines et d'organisations de la société civile (OSC) dans le secteur de la santé.

B. Allocation du Fonds Mondial

Le faible taux de décaissement réalisé sur le NFM1 en Mauritanie a conduit à une réduction significative du budget 2019-2021 (près de 50% en valeur relative et 16 349 941 \$). Le taux de décaissement du VIH/Sida est le plus faible avec un taux 32% (Cf. tableau ci-après).

Les taux de décaissement par pandémie sur la période 2016-2018 :

	VIH/Sida	TB	Paludisme	Total
Budget	9 182 947 \$	4 838 927 \$	15 554 200 \$	29 576 074 \$
Décaissé	2 947 859 \$	2 302 195 \$	10 843 695 \$	16 093 749 \$
%	32,10%	47,58%	69,72%	54,41%

Pour l'année 2019, le taux de décaissement reste extrêmement faible à 9.4%.

C. Développement d'un Dispositif D'Assistance Technique Planifiée

Cette situation critique a amené les autorités et les PTF à repenser les interventions en Mauritanie. L'Initiative à travers une mission de diagnostic a étudié l'opportunité de mettre en œuvre un projet d'assistance technique planifiée long terme auprès des bénéficiaires de la subvention.

L'objectif principal de la mission de diagnostic a été d'évaluer l'opportunité et les modalités de la mise en place d'une assistance technique planifiée long terme (ATP-LT). Le diagnostic a été mené selon une approche collaborative et inclusive où les autorités mauritaniennes ont été leaders dans la définition et la consolidation de leurs besoins. Cette exigence a nécessité d'avoir plusieurs missions de terrain pour aboutir à l'élaboration d'un plan consensuel d'assistance technique.

Etape 1 Missions d'identification : EF (février et mars 2019) et expert.e.s (avril 2019) :

Les missions d'identification ont permis de réaliser :

- Un Etat des lieux
- Une cartographie des PTF
- Une Analyse SWOT sur l'opportunité d'engagement de l'Initiative dans la mise en place d'une ATP.

Etape 2. Une évaluation participative des besoins (méthodologie OCAT) :

Les éléments de la mission d'identification ont été précisés conjointement via une auto-évaluation des PR et SR sur les thématiques gouvernance, gestion des subventions, gestion administrative et financière, gestion des ressources humaines, GAS, suivi-évaluation et gestion des connaissances (juillet 2019).

Suite à ces différentes missions, une proposition de programme d'appui à l'opérationnalisation des subventions a été définie.

Etape 3 : Validation de la proposition avec les nouvelles équipes suite aux élections : Mission CRSM/EF (décembre 2019) au niveau politique, mission EF/expert.e.s au niveau opérationnel (Mars 2020).

Suite aux élections présidentielles de juillet 2019, un nouveau ministre de la santé a été nommé et une restructuration du ministère a débuté sous son égide.

L'organisation du ministère a été revue pour adopter une approche transversale et intégrée.

Ces changements au niveau du ministère ont nécessité de nouvelles missions pour s'assurer de la volonté politique des nouveaux acteurs. Il a également été nécessaire d'adapter le plan d'assistance technique afin de s'aligner avec les priorités du ministère de la santé.

Cette AT planifiée est donc en phase avec les besoins de la Mauritanie. Elle se fera dans un esprit orienté vers l'appropriation par la partie nationale, l'alignement sur les priorités nationales (PNS, PNDS et SCP-OMS¹), l'harmonisation avec les autres partenaires (l'UE, l'AFD, GAVI, la BM, etc.) et selon les principes de la déclaration de Paris². Il s'agira, dans ce cadre du renforcement de capacités des BP/SB/SSB dans un contexte favorable de partenariat et in fine contribuer à améliorer et à préserver la santé et le bien-être des mauritaniens.

¹ Stratégie de coopération stratégique de la Mauritanie avec l'OMS.

² La déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement : l'atteinte des résultats et la responsabilité mutuelle.

Sept (7) axes d'interventions ont été identifiés mais plus généralement, il s'agit d'appuyer les autorités dans l'accès, la gestion, le suivi et l'évaluation de la prochaine subvention VIH/TB/Palu/RSS du Fonds Mondial et assurer un transfert de compétences adapté et efficient :

- La coordination avec les autres PTF (BM, FM, GAVI, UE, AFD, OMS...)
- Renforcement de la coordination inter bénéficiaire et intra-sectorielle,
- Renforcement de capacités sur les aspects techniques de prise en charge des pandémies,
- Renforcement de capacités sur la santé communautaire,
- Renforcement de capacités sur le GAS,
- Renforcement de capacités sur les aspects administratifs et financiers,
- Renforcement de capacités sur le suivi-évaluation, collecte des données, planification.

III. Objectifs et résultats poursuivis

A. Objectif général du DATP

Soutenir les acteurs de la lutte contre les trois pandémies à travers une expertise long-terme planifiée pour appuyer l'atteinte des objectifs des subventions du FM et renforcer le système de santé.

B. Objectifs spécifiques du DATP

1. Améliorer le pilotage de la lutte contre les 3 pandémies en renforçant la gouvernance, la coordination inter bénéficiaire et intra-sectorielle, la planification et le suivi-évaluation des subventions du FM
2. Appuyer la mise œuvre des activités associées aux trois pandémies en renforçant durablement les acteurs du ministère de la santé
3. Appuyer la structuration des organisations de la société civile et leur intégration dans la lutte contre les trois pandémies
4. Appuyer le renforcement du système de santé

C. Résultats attendus du DATP

1. Le pilotage de la lutte contre les 3 pandémies est amélioré
2. Les personnels du ministère de la santé sont renforcés de façon durable et ont les moyens de mettre en œuvre les subventions aux niveaux central et décentralisé
3. Les organisations de la société civile sont pleinement intégrées dans la lutte contre les pandémies
4. Le système de santé est résistant et pérenne

D. Appui spécifique lié à cette mission

Activité 2.1.9 : Appuyer l'élaboration du plan de mise en œuvre et communication pour la campagne Chimio prévention du paludisme saisonnier (CPS)

L'OMS recommande la chimioprévention du paludisme saisonnier (CPS) pour lutter contre le paludisme à *Plasmodium falciparum*. La CPS est définie comme « l'administration intermittente d'un traitement complet par un médicament antipaludique pendant la saison de haute transmission du paludisme pour éviter la maladie, l'objectif étant de maintenir des concentrations thérapeutiques de médicament antipaludique dans le sang pendant la période où le risque de contracter le paludisme est plus élevé ». Cette intervention s'est avérée efficace, peu coûteuse, sûre et réalisable en vue de la prévention du paludisme chez des enfants de moins de 5 ans en zones de forte transmission saisonnière du paludisme. En effet, selon les résultats d'études réalisées dans des zones de forte transmission saisonnière du paludisme dans les régions sahéliennes et sub-sahéliennes de l'Afrique subsaharienne entre 2002 et 2011, la CPS avec administration mensuelle de SP + AQ chez les enfants âgés de 3 à 59 mois pendant une période allant jusqu'à quatre mois au cours de la saison de forte transmission du paludisme permet de : (i) éviter environ 75 % de l'ensemble des accès palustres ; (ii) éviter environ 75 % des accès palustres graves ; (iii) pourrait entraîner une diminution de la mortalité

de l'enfant d'environ 1 pour 1000 ; (iv) réduit probablement l'incidence de l'anémie modérée ; (v) n'entraîne pas une recrudescence du paludisme dépassant le niveau précédant l'administration de la CPS pendant la saison de transmission suivante, un an après l'administration de la CPS [Ref. Chimio-prévention du paludisme saisonnier par l'administration de sulfadoxine-pyriméthamine et d'amodiaquine aux enfants, Guide de terrain OMS, juillet 2013].

Dans le cadre de son acheminement vers l'élimination du paludisme, la Mauritanie a adopté cette recommandation de l'OMS et l'a planifiée dans son Plan stratégique national d'élimination du paludisme (PSNEP) 2014-2020.

Le pays ayant obtenu le financement du Fonds mondial (NFM2) pour sa mise en œuvre, le TRP a recommandé d'élaborer un plan détaillé de la CPS du paludisme. C'est dans cette perspective que le CCM de la Mauritanie à travers le Programme National de Lutte contre le paludisme, a bénéficié en août 2018, d'une assistance technique du partenariat « Faire Reculer le Paludisme (FRP/RBM) » dont l'objectif principal était de réaliser une analyse de la situation pour l'identification des zones éligibles pour la CPS et d'élaborer un plan budgétisé pour la période 2019-2021. Cependant, des contraintes de temps et le manque de ressources financières n'ont pas permis de respecter l'ensemble du processus requis pour l'analyse de la situation et l'élaboration du plan. Toutefois, un draft préliminaire d'un plan CPS a été élaboré.

Dans le PSNEP 2021-2025, la CPS a été reconduite et soumise de nouveau au financement du NFM3. Ainsi, sur la base de sites pilotes choisis selon des critères respectant les recommandations de l'OMS et le contexte du pays, une campagne CPS chez les enfants de moins de 5 ans résidants dans les zones à transmission faible (wilayas du Sud et Sud Est) à raison de 4 cycles mensuels durant la période de forte transmission (de juillet à octobre) sera conduite tous les ans à partir de 2022.

Pour la réalisation de cette intervention dans les zones ciblées, un plan de mise en œuvre détaillé et les outils de gestion de la campagne seront élaborés avec l'appui du DATP. A cet effet, un consultant sera recruté.

Les effets attendus sont les suivants :

1. Les objectifs, stratégies de mise en œuvre et le rôle des acteurs de la campagne CPS sont définis ;
2. Le chronogramme des activités et le budget de la campagne CPS sont élaborés ;
3. Les outils de gestion de la campagne CPS sont élaborés.

Intégration du genre

En cohérence avec la Stratégie internationale de la France pour l'égalité femmes-hommes 2018-2022, L'Initiative demande aux expert.e.s d'intégrer une approche genre dans la réalisation de leur mission. Un webinaire est à la disposition de ces dernier.e.s pour les aider à identifier les enjeux spécifiques à la mission et définir des objectifs visant l'intégration du genre (<https://www.initiative5pour100.fr/encourager-prise-en-compte-du-genre>).

Ces enjeux concernent principalement :

- **le type mission** : appui à la gouvernance, diagnostic et appui organisationnel, appui administratif et financier, appui programmatique, collecte et analyse de données, accès aux médicaments de qualité.
- **La méthodologie choisie** : revue documentaire, entretiens, atelier participatif, conférence et colloque, formation, rapport ou guide.

Durant la phase de cadrage de la mission et d'élaboration de la méthodologie, les expert.e.s définiront en accord avec le bénéficiaire au **moins 2 objectifs liés** aux enjeux « genre » de la mission et s'engageront à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour les atteindre et à s'autoévaluer lors de la rédaction du compte-rendu final de la mission.

IV. Description de la mission

La mission a pour objectif de mettre à jour le plan de mise en œuvre de la campagne CPS et d'élaborer les outils de gestion de ladite campagne.

Cette mission sera réalisée au profit du Service de lutte contre le paludisme (SLP), service du Ministère de la santé dépendant hiérarchiquement de la Direction de la lutte contre les maladies transmissibles (DLMT).

Au niveau central, le SLP avec l'appui d'autres services du Ministère et de partenaires au développement est chargé de la planification des activités, de la coordination entre les différentes parties prenantes, du suivi de la gestion des ressources, de la formation continue des acteurs, de la supervision des activités et de l'évaluation de l'impact du programme paludisme.

Au niveau opérationnel, la coordination, la mise en œuvre et la supervision des interventions de lutte antipaludique sont assurées par les équipes d'encadrement et de gestion des Directions régionales de l'action sanitaire (DRAS) et des Circonscriptions sanitaires de Moughataa (CSM), en collaboration avec les partenaires locaux.

Outre le chef de service, le SLP a un effectif de 3 personnels en 2020 et souffre du manque d'expertises diverses dans le contexte de l'élimination du paludisme. Pour pallier cette insuffisance, le SLP s'est attaché les services de personnes ressources qualifiées (biologistes, entomologistes, épidémiologistes, etc....).

Dans le cadre de la présente mission, les autres services du Ministère tels que le service en charge de la santé de l'enfant, le service d'éducation pour la santé, seront associés lors de la validation du plan de mise en œuvre et des outils de gestion de la CPS.

L'élaboration et la validation du plan opérationnel de la CPS et de ses outils qui sont indispensables à la bonne mise en œuvre de toute campagne, permettront au SLP de franchir la première étape de la mise en œuvre de la campagne CPS en Mauritanie qui est en souffrance de démarrage depuis qu'elle a été planifiée dans le PSNEP 2014-2020.

L'expert.e Santé Publique / Paludisme recruté.e à cet effet, sera chargé.e de la réalisation de cet appui. Sa mission sera encadrée par l'expert Paludisme du DATP.

1) Activités prévues

Dans le cadre de la mission, l'expert paludisme du DATP aura à conduire les activités suivantes :

1. La préparation des TdR du consultant ;
2. L'appui au recrutement du consultant ;
3. Le lancement de la mission et le contrôle qualité du draft produit par le consultant ;
4. La préparation des TdR de l'atelier de validation ;
5. L'appui au SLP en présentiel dans le cadre de l'atelier de validation ;
6. L'appui au SLP pour la revue et la validation de la version finale du plan de mise en œuvre et de ses outils de gestion.

L'expert.e Santé Publique / Paludisme aura à conduire les activités suivantes :

1. L'élaboration d'un calendrier de travail indiquant les différentes étapes de la mission ;
2. L'élaboration du plan mise en œuvre de la CPS incluant la stratégie, l'estimation des médicaments, le chronogramme des activités, le budget, le suivi-évaluation, etc...)
3. L'élaboration des outils (modules de formation, supports de collecte des données, fiche de synthèse journalière, check list de supervision, fiche de stock, fiche de pointage, carte CPS, carte de comptage, Outils de pharmacovigilance, etc....)
4. La présentation périodique du niveau d'avancement de la mission ;
5. La présentation du plan et de ses outils de gestion sous forme Powerpoint à l'atelier de validation ;
6. L'intégration des amendements faits lors de l'atelier de validation ;
7. La production du plan finalisé et de ses outils ;
8. La production du rapport de mission en collaboration avec l'expert paludisme DATP.

Renforcement de capacités du/des bénéficiaires de la mission : en vue de la pérennisation des résultats de la mission et de l'appropriation des livrables par le.s bénéficiaire.s, l'expert.e Santé Publique / Paludisme devra porter une attention particulière au renforcement de capacités tout au long de la mission. Ce renforcement des capacités de la partie nationale portera sur l'identification de la stratégie, des activités d'une campagne CPS et l'appropriation des outils de gestion. Les temps de formation et d'élaboration conjointe des livrables avec une autonomisation progressive du bénéficiaire sont encouragés. L'expert.e devra proposer une approche méthodologique dans l'offre technique qui sera discuté.e et validé.e avec Expertise France et le bénéficiaire de la mission.

2) Livrables attendus

- Plan de mise en œuvre de la CPS validé ;
- Outils de gestion de la CPS validés ;
- Rapport de mission.

Un compte rendu (maximum de 10 pages et suivant le modèle fourni) devra être remis par email à Expertise France après la fin de la mission (atelier de validation) dans un délai de 10 jours. Ce compte-rendu, rédigé en français, sera diffusé à l'ensemble des partenaires de la mission après validation d'Expertise France.

3) Coordination et redevabilité

3.1. Coordination assurée par Expertise France

Dans le cadre de cette mission, Expertise France assurera la coordination et le suivi de la mission tels que :

Expertise France garantit la coordination entre les différents partenaires associés à la conception, mise en œuvre et au suivi de la mission et organise des points de suivi réguliers à minima avec le.s expert.e.s tout au long de la mission.

Afin de faciliter le suivi de la mission par Expertise France, la personne référente sera mise en copie de tous les échanges importants entre les expert.es, le bénéficiaire et les partenaires impliqués dans la mission.

La personne de référence est :

- L'expert Paludisme du DATP
- L'expert Team Leader de l'équipe du DATP
- La Chargée de Projet L'Initiative

3.2. Coordination/collaboration avec les partenaires techniques et financiers et l'Equipe France

Les partenaires impliqués dans la mise en œuvre ou le suivi de la mission sont l'OMS, le Fonds mondial et RBM, ainsi que l'équipe DATP.

En effet, ces partenaires interviennent dans le domaine de la lutte contre le paludisme : (i) l'OMS définit les normes et stratégies de lutte contre le paludisme dont la CPS et s'assure de la qualité de leur mise en œuvre, (ii) le Fonds mondial à travers le NFM3 financera en 2022 la CPS dont ce plan constitue un préliminaire, (iii) RBM intervient en appui aux pays dans le cadre de l'élaboration des documents stratégiques et a déjà apporté son appui pour l'élaboration du draft inachevé du plan de mise en œuvre.

Cette mission d'Expertise France dans le cadre du DATP en Mauritanie vient en complémentarité des interventions de ces partenaires avec lesquels l'information sera partagée. A cet effet, des réunions d'étapes seront réalisées avec les parties prenantes.

Sur demande le.s expert.e.s se rendra/ont au Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France en début et en fin de mission pour une réunion d'échanges avec le SCAC (l'Attaché de coopération / le COCAC) et le point focal du bureau de l'Agence Française de Développement (AFD).

3.3. Redevabilité de.s expert.e.s

Le.s expert.e.s rapporteront directement et régulièrement les avancées et difficultés rencontrées dans le cadre de la mission à la personne de contact au sein d'Expertise France.

Les livrables de la mission sont produits au bénéfice du bénéficiaire de la mission. La dernière version des livrables est remise à Expertise France qui confirmera auprès du bénéficiaire de la mission la validation finale de ces derniers.

V. Lieu, Durée et Modalités d'exécution

1) Date estimée de démarrage : 20 septembre 2021

2) Durée de réalisation de la mission : 20 jours

La durée effective de la prestation (jours ouvrables) de l'Expert.e Santé Publique / Paludisme est estimée à 20 jours, dont au moins 13 jours en Mauritanie.

La mission se terminera par un débriefing avec le bénéficiaire suite à la validation des livrables par celui-ci.

3) Date estimée de remise des livrables : 31 octobre 2021

4) Organisation logistique et consignes de sécurité d'Expertise France

Expertise France mettra à la disposition du consultant, un espace de travail (une salle de réunion, une connexion internet...) et prendra en charge l'organisation de l'atelier de validation du plan opérationnel et de ses outils de gestion (pour une durée de 3 jours à Nouakchott et avec la participation de 20 personnes).

Il sera demandé à la DLMT de prévoir un véhicule de liaison pour faciliter les déplacements de l'expert.e pendant la mission.

Le SLP procèdera au choix de la date la mieux indiquée pour l'atelier de validation et se chargera de l'organisation administrative (lancement des invitations, etc...).

L'expert.e est responsable des aspects logistiques de sa mission (réservation d'hôtel, billets d'avion etc.) sauf indication contraire d'Expertise France.

Le.s expert.e.s sont tenu.e.s de respecter scrupuleusement les consignes de sécurité indiquées par Expertise France. Il est notamment demandé pour chaque visite terrain :

- D'inscrire chaque déplacement sur le site Ariane – France Diplomatie : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html> ;
- De consulter régulièrement la page internet « Conseils aux voyageurs de Ministère de L'Europe et des Affaires Etrangères » pour le pays de mission ;
- De télécharger l'application d'Expertise France (transmise après recrutement confirmé) dédiée au suivi sûreté des expert.e.s sur le terrain, d'y créer un compte et de l'utiliser lors de chaque visite terrain ;

- Tout déplacement en dehors de la ville de réalisation de la mission devra faire l'objet d'une demande transmise minimum 1 semaine avant la date prévue de déplacement à la personne de contact de la mission à Expertise France qui procèdera à sa validation formelle.

VI. Expertise et profil demandés

L'expert Paludisme du DATP, sous la supervision du Team Leader, sera chargé du suivi de cet appui qui sera réalisé par un.e consultant.e externe recruté.e à cet effet.

A. Nombre d'expert.e : 01

B. Profil d'expert.e :

Expert.e international.e en Santé publique /Paludisme

A. Qualifications et compétences :

- Avoir un diplôme universitaire de base dans l'un des domaines ci-après : Médecine, Santé Publique ;
- Spécialisation en paludologie ;
- Excellentes qualités /capacités :
 - de communication
 - de travail en équipe et relationnel
 - de transmission des savoirs
 - de supervision
 - d'analyse et résolution des problèmes
 - de prise de décision et d'initiative
 - excellente compétence en communication verbale et écrite pour la rédaction de rapports et présentation publique
- Excellente maîtrise du français (écrit / oral)
- Compétences en genre souhaitées :
 - Etre formé à la prise en compte du genre ;

B. Expérience professionnelle générale

- Avoir une expérience d'au moins (5) ans en gestion de programme de santé ;
- Expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans la lutte contre le Paludisme ;
- Expérience(s) d'actions d'intégration du genre dans des missions et ou projets précédents.

C. Expérience professionnelle spécifique

- Expérience similaire à la mission ;
- Bonne connaissance de la stratégie technique mondiale de lutte contre le paludisme 2016-2030 de la région africaine de l'OMS ;
- Expérience de la prévention chimiothérapie saisonnière du paludisme ;
- Bonne connaissance du système de santé de Mauritanie serait un atout.

VII. Suivi-évaluation

Objectifs liés à la prise en compte du genre : le.s expert.e.s rendront compte de l'atteinte de ces objectifs dans le cadre du compte-rendu final de la mission.

Afin d'assurer le suivi de la mission, les activités suivantes seront réalisées :

- (i) une réunion de prise de contact avec le consultant pour discuter des termes de référence ;
- (ii) un suivi du calendrier de travail détaillé élaboré par le consultant ;
- (iii) des réunions d'étapes pour permettre au consultant de présenter le niveau d'avancement de l'élaboration des plans.

Ces activités se dérouleront entre l'expert paludisme DATP, le SLP, le consultant, le TL et la Chargée de Projet ainsi qu'avec les partenaires impliqués.

Les indicateurs ci-dessous permettront d'évaluer pendant et après la mission les résultats de la mission d'expertise, afin de pouvoir à terme mesurer l'atteinte des objectifs propres à la mission ainsi que l'évolution de la performance des programmes financés par le Fonds mondial.

Résultats de la mission	Indicateurs	Responsable	Source de vérification
Les objectifs, stratégies de mise en œuvre et le rôle des acteurs de la campagne CPS sont définis	Disponibilité du plan de mise en œuvre de la campagne Chimio-prévention du paludisme saisonnier (CPS)	Expert Santé Publique / Paludisme Expert paludisme DATP	Rapport de la réunion de validation
Le chronogramme des activités et le budget de la campagne CPS sont élaborés	Disponibilité du chronogramme des activités et du budget de la campagne CPS	Expert Santé Publique / Paludisme Expert paludisme DATP	Rapport de la réunion de validation
Les outils de gestion de la campagne CPS sont élaborés	Disponibilité des outils de gestion de la campagne CPS	Expert Santé Publique / Paludisme Expert paludisme DATP	Rapport de la réunion de validation

VIII. Offre technique et financière

L'expert.e intéressé.e par la mission devra transmettre une offre complète composée de :

1. **Une offre technique (5 pages maximum) comprenant :**
 - Le CV de l'expert.e;
 - Une description du parcours et des expériences du/des expert.e.s en lien avec les présents termes de référence ;
 - Leur compréhension de la situation actuelle en Mauritanie en articulation avec les enjeux de la mission ;

- Une présentation de la méthodologie détaillée à partir des objectifs et activités décrits dans les présents termes de référence. Une attention particulière doit être portée sur le renforcement de capacités du bénéficiaire de la mission ;
- Un calendrier de travail détaillé (activités, dates, lieu, nombre de jours) à partir des grandes étapes précisées dans les présents termes de référence.

2. Une offre financière en Euros.